

Département du  
Pas de Calais

Communauté de Communes  
Les Vertes Collines du Saint-Polois

# RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Travaux de lutte contre les inondations et  
l'érosion des sols

Demande de déclaration d'intérêt général

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif  
de Lille n° 140000105/59 du 06/08/2014

Commissaire enquêteur : Daniel BORGOGNONI

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête de  
Monsieur le Préfet du Pas de Calais  
du 28 août 2014

Destinataires :

- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille
- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes  
Les Vertes Collines du Saint-Polois

# Sommaire

1.	Présentation de la procédure d'enquête	page	3
1.1.	Objet de l'enquête		3
1.2.	Cadre légal de l'enquête et réglementation		3
2.	Organisation de l'enquête		3
2.1.	Désignation du commissaire enquêteur		3
2.2.	Information du public		4
2.3.	Documents mis à disposition du public		4
2.4.	Préliminaires à l'ouverture de l'enquête		4
3.	Déroulement de l'enquête		5
3.1.	Ouverture de l'enquête		5
3.2.	Participation du public aux permanences		5
3.3.	Participation du public par courrier		5
3.4.	Clôture de l'enquête		6
4.	Analyse et observations du commissaire enquêteur		6
4.1.	Organisation de l'enquête		6
4.2.	Composition du contenu du dossier		6
4.3.	Information du public		7
4.4.	Déroulement de l'enquête		8
4.5.	Contribution publique et analyse des observations du public		8
4.6.	Conclusions du rapport		10

# 1. PRESENTATION DE LA PROCEDURE D'ENQUÊTE

## 1.1. Objet de l'enquête

111 La communauté de communes Les Vertes Collines du Saint-Polois a établi un dossier concernant des travaux de lutte contre les inondations et l'érosion des sols sur le territoire de 15 communes appartenant à la communauté de communes, à savoir, les communes de :

Anvin, Monchy-Cayeux, Erin, Fleury, Tilly-Capelle, Teneur, Eps-Herbeval, Boyaval, Fiefs, Fontaine-les-Boulans, Heuchin, Bergueneuse, Equirre, Lisbourg, Prédefin.

Ce dossier a été établi en vue de formuler une demande de Déclaration d'Intérêt Général relative à ces travaux, ainsi qu'une demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

112 Par arrêté préfectoral du 28 août 2014, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a prescrit la réalisation d'une enquête publique, fixé son organisation et son déroulement; la dite enquête portant sur la Déclaration d'Intérêt Général du projet de lutte contre les inondations et l'érosion des sols cité ci-dessus.

*cf : arrêté préfectoral du 28 août 2014 en annexe 1*

## 1.2. Cadre légal et réglementation

Cette enquête sera menée en application des textes suivants :

- décret n° 85-453 du 20 avril 1985 pris en application de la loi 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques
- loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992
- loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques
- code de l'environnement : articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants, article L 211-7 relatif à l'habilitation des collectivités territoriales pour la réalisation des travaux présentant un caractère d'intérêt général, article R214-1 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration
- loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- code rural et de la pêche maritime, article L151-36

# 2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

## 2.1. Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille, décision n° E14000105/59 en date du 6 août 2014

*cf : décision du Tribunal Administratif de Lille en annexe 2*

## 2.2. Information du public

L'enquête et son déroulement ont été portés à la connaissance du public par les moyens suivants :

- parution dans les journaux  
La Voix du Nord des 5 et 26 septembre 2014  
Horizons Nord Pas-de-Calais des 5 et 26 septembre 2014

*cf : publications dans les journaux en annexe 3*

- affichage, dans les mairies des 15 communes concernées par le projet , de l'arrêté préfectoral du 28 août 2014 dans la forme définie par l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage.

## 2.3. Documents mis à disposition du public

Pendant la durée de l'enquête, dans les 15 mairies concernées par le projet, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci, les documents suivants ont été mis à disposition du public :

- un dossier de Déclaration d'Intérêt Général portant sur le projet des travaux et ouvrages à réaliser pour lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et les inondations dans les 15 communes concernées.
- un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les ouvrages concernés.
- un registre d'enquête pour recevoir les observations du public.

## 2.4. Préliminaires à l'ouverture de l'enquête

241 les dossiers et registres d'enquête m'ont été adressés par la préfecture du Pas-de-Calais le 2 septembre 2014.

242 le 18 septembre, j'ai organisé une réunion de présentation du projet avec Monsieur Quentin DUCHATEL de la Communauté de Communes Les Vertes Vallées du Saint-Polois, en mairie d' Heuchin. Cette réunion a été suivie d'une visite sur les lieux de réalisation des principaux ouvrages prévus dans le projet.

243 dates, lieux et horaires des permanences du commissaire enquêteur

- en mairie d' Heuchin :  
le mardi 23 septembre 2014 de 15 à 18 heures  
le vendredi 24 octobre 2014 de 15 à 18 heures
- en mairie de Fiefs :  
le mardi 30 septembre 2014 de 15 à 18 heures  
le vendredi 10 octobre 2014 de 15 à 18 heures

- en mairie de Boyaval :
  - le lundi 6 octobre 2014 de 15 à 18 heures
  - le jeudi 16 octobre 2014 de 9 à 12 heures

### 3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

#### 3.1. Ouverture de l'enquête

l'enquête a été ouverte le 23 septembre à 15 heures en mairie d' Heuchin

#### 3.2. Participation du public aux permanences

le 23 septembre à Heuchin : pas de visite

le 30 septembre à Fiefs : nous avons eu 4 visites dont un couple trois personnes ont souhaité obtenir des informations sur le contenu du dossier; une autre m'a fait part d' observations qu'elle souhaitait formaliser au cours d' une autre visite et une autre m'a fait part de risques d'inondations dans la cour de sa ferme suite à des travaux réalisés par la commune pour l'écoulement des eaux pluviales; ces travaux s'étant arrêtés au croisement de routes devant sa ferme, cela constitue un frein à l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies et par refoulement,sa cour de ferme est inondée.

les 6 octobre et 16 octobre à Boyaval : pas de visite

le 10 octobre à Fiefs : nous avons eu une visite au cours de la permanence. Cette personne a souhaité exprimer son point de vue sur les causes des problèmes d'érosion et de ruissellement qui sont pour partie liées à certaines pratiques agricoles souvent subventionnées par la politique agricole commune et les conséquences qui sont des travaux à réaliser pour y remédier, les dits travaux étant financés par l'impôts.Cette personne a porté mention de ses observations sur le registre d'enquête.

le 24 octobre à Heuchin : nous avons eu 2 visites

- la première concerne le dépôt d'un dossier d'inondations répétitives sur la commune de Bergueneuse qui sera explicité dans l'analyse à venir.
- la seconde concerne les travaux prévus sur la commune de Fiefs; cette personne m'avait rendu visite au cours de la permanence du 30 septembre à Fiefs; ses observations seront explicitées dans l'analyse à venir.

#### 3.3 Participation du public par courrier et sur les registres d'autres communes

- il ne nous a pas été remis de courrier reçu dans une des mairies concernées; nous avons toutefois reçu en main propre un dossier évoqué ci dessus sur des inondations répétitives à Bergueneuse
- le registre d'enquête de la commune d' Equirre porte une mention sur des inondations survenues sur le territoire de cette commune qui sera explicitée dans l'analyse à venir

### 3.4. Clôture de l'enquête

elle a été clôturée le 24 octobre 2014 à 18 h 20 en mairie d'Heuchin

## 4. ANALYSE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### 4.1. Organisation de l'enquête

Aucune difficulté d'organisation n'a été rencontrée. Concernant le choix des dates et lieux des permanences, nous avons, avec le représentant de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois, pris en compte les éléments suivants :

l'analyse du dossier des travaux prévus fait apparaître la réalisation de 177 ouvrages sur le territoire des 15 communes concernées. Cependant, ce programme prévoit la réalisation d'un nombre limité d'aménagements hydrauliques structurants ( barrages de creuse et zones de rétention des ruissellements ) situés principalement sur le territoire de 3 communes; nous avons choisi ces communes pour déterminer les lieux des permanences, à savoir : les communes d'Heuchin, Fiefs, et Boyaval avec 2 permanences par commune. Les dates et heures de permanence ont été fixées en mairie de chacune d'entre elles en fonction de leurs jours et heures d'ouverture.

### 4.2. Composition et contenu du dossier

Le dossier mis à l'enquête publique a été établi par la Communauté de Communes les Vertes Collines du Saint-Polois. Il est composé de 2 dossiers séparés : un pour la Déclaration d'Intérêt Général et un pour la déclaration au titre de la loi sur l'eau

#### 421 Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Il comprend :

- une note relative à l'enquête publique qui explicite, par la nature des travaux prévus, la nécessité de recourir à une Déclaration d'Intérêt Général faisant l'objet d'une enquête publique.
- une note de présentation technique du projet

Ce dossier est complété par un certain nombre de pièces portant sur :

- 1- le nom et l'adresse du demandeur
- 2- un mémoire explicatif
- 3- une description des ouvrages
- 4- un mémoire justifiant l'intérêt général

- 5- une note décrivant les incidences du projet sur le milieu naturel et sa compatibilité avec le SDAGE et le SAGE
- 6- un mémoire relatif aux modalités de mise en place des ouvrages
- 7- les plans d'emplacement des travaux
- 8- la liste des conventions établies avec les propriétaires des terrains concernés par les travaux

#### 422 Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Il reprend pour partie les éléments du dossier précédent avec:

- 1- le nom du déclarant
- 2- le contexte réglementaire
- 3- la présentation du contexte
- 4- la situation des travaux projetés
- 5- la présentation des ouvrages
- 6- l'analyse de l'état initial
- 7- la présentation des travaux
- 8- leurs incidences
- 9- les mesures d'accompagnement
- 10- la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE

et en annexe un certain nombre de plans portant sur la localisation et la description des ouvrages

#### 423 Observations sur le contenu du dossier

je n'ai pas constaté de manquement, d'erreur ou d'omission dans la constitution du dossier qui est clair et permet de comprendre le contenu du projet des travaux envisagés.

### 4.3. Information du public

#### 431 Information légale

Comme détaillé au paragraphe 2.2, un avis de mise à l'enquête publique a été publié dans 2 journaux régionaux, le 5 septembre 2014, soit plus de 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête fixée au 23 septembre 2014. Une seconde parution a eu lieu dans les mêmes journaux le 26 septembre 2014 soit 3 jours après l'ouverture de l'enquête publique. Le document d'affichage de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 28 août 2014 est conforme à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'enquête publique. J'ai effectué les contrôles de l'affichage de cet avis d'enquête sur les panneaux d'information des communes concernées les jours des permanences soit à 6 reprises pendant la durée de l'enquête.

#### 432 Information complémentaire

Il n'y a pas eu d'autre information du public en complément de l'information légale.

#### 4.4. Déroulement de l'enquête

Les permanences ont été assurées aux jours et heures annoncées et dans des conditions satisfaisantes.

La clôture de l'enquête a eu lieu le 24 octobre à 17 heures pour les registres de toutes les communes sauf pour celui de la commune de Fiefs car une visite à cette heure d'un habitant de cette commune a fait l'objet d'une mention sur le registre concerné et l'enquête a été close à 18 heures 20 pour ce registre.

Les 15 dossiers d'enquête et registres destinés à recevoir les observations du public ont été mis normalement à la disposition du public qui a eu la possibilité de s'exprimer dans des conditions satisfaisantes.

#### 4.5. Contribution publique et analyse des observations du public par commune

##### Commune de Fiefs :

la plus forte participation du public a été constatée sur cette commune.

Nous avons eu la visite de :

- Monsieur Paul THELLIEZ qui a pris connaissance des travaux envisagés en amont de la parcelle qu'il possède.
- Madame Rose Marie SAINT POL a également pris connaissance des travaux prévus sur la commune et a eu la confirmation qu'aucun de ces travaux n'était prévus sur ses terres.
- Monsieur A. J. SAINT POL a porté mention du fait que certaines pratiques agricoles étaient à l'origine des problèmes d'érosion des sols et de ruissellement. Ces pratiques pouvant être subventionnées par la politique agricole commune donc l'impôt, et les conséquences que sont les travaux réalisés pour y remédier qui sont également financés par l'impôt.
- Une personne nous a rendu visite pour nous nous indiquer que les travaux réalisés pour la modernisation du réseau des eaux pluviales sur le territoire de la commune avaient conduit au point terminal de ces travaux, face à son habitation, à une forte réduction du débit d'écoulement qui occasionnait en cas de fortes pluies l'inondation de sa cour. Le problème a déjà été mentionné à la mairie qui n'a pas donné suite à ce jour.
- Monsieur André LEROY nous a rendu visite à 2 reprises pour nous faire part de certains problèmes concernant des bassins de rétention non entretenus, de la réalisation d'un fossé dans l'emprise d'un chemin AFR et du déversement de terres et de gravats dans une creuse qui génèrent des boues qui vont s'écouler dans les ouvrages prévus en aval. Cette intervention a fait l'objet d'un questionnaire de ma part à la Communauté de Communes qui y a répondu en détail dans un courrier du 6 novembre 2014 joint en annexe.

*cf : courrier du 6 novembre 2014 de la Communauté de Communes  
« Les Vertes Collines du Saint-Polois » en annexe 4*

Cette réponse détaillée reprend les différents points explicités par Monsieur LEROY en mentionnant les actions à entreprendre par la Communauté de Communes qui sont prévus dans les travaux de ce projet. Elle mentionne également les responsabilités de la commune de Fiefs pour ce qui concerne l'entretien des bassins existants et celle de certains propriétaires terriens pour ce qui concerne les dépôts de terres et gravats.



Commune de Bergueneuse :

au cours de la permanence du 24 octobre 2014 à Heuchin, nous avons eu la visite de Monsieur Michel MALIGUE qui nous a remis un courrier concernant la succession de 26 inondations, depuis plusieurs années, autour de son domicile ainsi qu'un dossier constitué par ses soins pour caractériser la situation et mentionner les différentes interventions faites par courrier. Ce dossier a été communiqué à la Communauté de Communes par Monsieur Claude COQUART, maire de Fontaine les Boulans, à qui j'ai demandé de l'étudier et d'y apporter une réponse. Dans le même courrier de la Communauté de Communes que celui cité ci dessus, une réponse a été apportée; elle précise les travaux qui ont déjà été réalisés en vue de résoudre certains problèmes notamment d'entretien des canalisations existantes et, en amont sur la commune d' Equirre, la réalisation d'ouvrages pour le solutionner .Les réalisations déjà effectuées n'étant pas suffisantes pour régler le problème , la Communauté de Commune s'engage à rencontrer les autorités concernées pour envisager la réalisation de travaux complémentaires pour réduire l'impact de ces inondations. Cette action de la Communauté de Commune est de nature à apporter une contribution à la résolution du problème évoqué par Monsieur MALIGUE dont il faudra bien sûr en mesurer l'efficacité.

Commune d' Equirre :

sur le registre d'enquête de cette commune figure la mention de Monsieur Philippe LENOIR, maire de la commune, qui décrit avec précision les différentes zones affectées par les inondations dues à de fortes pluies. Ce texte est accompagné de photographies prises à la suite des pluies survenues le 20 septembre 2014.

J'ai demandé à la Communauté de Communes d'analyser également ces informations et de me faire part de ses observations.

Dans le même courrier de la Communauté de Communes que celui cité ci dessus, une réponse a été apportée; elle confirme l'analyse faite par Monsieur LENOIR, rappelle les travaux qui ont été réalisés récemment, ceux réalisés depuis les inondations mentionnées, ceux prévus dans le projet soumis à l'enquête publique pour renforcer le dispositif existant en amont du fossé d'Esquire et précise les différentes actions qu'elle va ou va faire entreprendre prochainement avec notamment :

- une sensibilisation des agriculteurs à certaines pratiques culturales qui peuvent contribuer à réduire le ruissellement
- une étude pour compléter les dispositifs existants sur les 3 items mentionnés par Monsieur LENOIR

Il est mentionné dans l'analyse de la Communauté de Communes que ces travaux seraient de nature à protéger également la commune de Bergueneuse située en aval et qui est également soumise à des inondations comme mentionné par Monsieur MALIGUE dans le dossier qu'il m'a remis et qui est analysé ci dessus.

#### 4.6. Conclusions du rapport

L'ensemble de la procédure d'enquête s'est déroulé conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 28 août 2014 qui en a fixé les modalités.

L'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante sur le plan matériel et les conditions d'accueil du public ont été convenablement assurées par les mairies de Heuchin, Fiefs et Boyaval pour les permanences du commissaire enquêteur.

Il ne m'est pas parvenu d'observation sur la mise à disposition des registres d'enquête dans les 15 communes concernées.

La coopération de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois représentée par Monsieur Quentin DUCHATEL a été très satisfaisante pour l'organisation de l'enquête; il a répondu à toutes les questions que je lui ai posées concernant les interventions du public.

Le public qui s'est rendu aux permanences a pu obtenir les informations souhaitées et les observations formulées dans les registres d'enquête ont obtenu une réponse, soit par le commissaire enquêteur, soit dans un courrier de la Communauté de Communes qui m'a été adressé et qui est joint en annexe du rapport.

Le commissaire enquêteur  
Daniel BORGOGNONI

Département du  
Pas de Calais

Communauté de Communes  
Les Vertes Collines du Saint-Polois

## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### Travaux de lutte contre les inondations et l'érosion des sols

### Demande de déclaration d'intérêt général

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif  
de Lille n° 140000105/59 du 06/08/2014

Commissaire enquêteur : Daniel BORGOGNONI

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête de  
Monsieur le Préfet du Pas de Calais  
du 28 août 2014

Destinataires :

- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille
- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes  
Les Vertes Collines du Saint-Polois

# 1. PRESENTATION-CADRE DE L'ENQUÊTE

La Communauté de Communes Les Vertes Vallées du Saint-Polois a élaboré en février 2014 un dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation de travaux de lutte contre les inondations et l'érosion des sols qu'elle a transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais pour procéder à la réalisation d'une enquête publique.

# 2. ORGANISATION - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- Le commissaire enquêteur a été désigné par décision n° E14000105/59 en date du 6 août 2014 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille en vue de procéder à la réalisation de cette enquête.
- L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté du 28 août 2014 de Monsieur le Préfet du Pas -de-Calais, du 22 septembre 2014 au 24 octobre 2014 soit 33 jours consécutifs.
- L'enquête a été clôturée le 24 octobre 2014 à 18 heures 20 en mairie d' Heuchin par le commissaire enquêteur.
- Les 15 registres d'enquête ont été visés par le commissaire enquêteur aux fins d'établissement du rapport d'enquête.

# 3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

## 3.1. Conclusions liées à l'étude du dossier d'enquête

Le dossier intègre toutes les informations nécessaires à la compréhension des travaux dont la réalisation est prévue sur le territoire des 15 communes concernées, à savoir, la description et le positionnement de tous les ouvrages ainsi que leur montant prévisionnel de réalisation.

Toutefois, en ce qui concerne l'état des situations constatées dans un passé récent ( inondations, crues, débordements de cours d'eau, coulées de boues, glissements de terrain, ...), le dossier ne comprend qu'une liste de déclarations de catastrophes naturelles faites par les communes concernées depuis 1999.

Il est à noter qu'aucune commune ne dispose d'un Plan de Préventions des Risques d'Inondations.

D'autre part, en ce qui concerne les améliorations attendues par ces travaux, il est fait état uniquement de la contribution que ces travaux vont apporter aux enjeux du SDAGE de la Canche et du SAGE de la Lys (sauvegarde et protection de la ressource en eau, amélioration de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques, maîtrise et prévention des risques à l'échelle des bassins versants, ...).

Avis du commissaire enquêteur : au regard de l'objectif de Déclaration d'Intérêt Général, le dossier est satisfaisant pour l'apprécier.

### 3.2. Conclusions liées à l'analyse des observations du public

321 les visites faites pendant les permanences du commissaire enquêteur pour des demandes d'information n'apporte pas de remarques particulières; les personnes intéressées ont pu obtenir les renseignements souhaités.

322 Inscription au registre de la commune d' Equirre de Monsieur Philippe LENOIR, maire de la commune.

Monsieur LENOIR décrit une situation d'inondations survenues récemment en différents endroits du territoire de la commune le 20 septembre 2014 et propose des pistes d'amélioration en certains endroits.

Ces observations ont été analysées par le maitre d'ouvrage qui, dans son courrier du 6 novembre joint en annexe, a proposé de prendre en compte les problèmes, d'intégrer des solutions dans les travaux qui sont à réaliser et également d'effectuer une mission pour étudier les travaux complémentaires à envisager pour compléter le dispositif en vue de réduire l'impact des inondations. Cette réponse est bien documentée dans ce courrier et la prise en compte effective de la problématique exposée me parait de nature à pouvoir donner satisfaction à cette demande. Seule la sanction des résultats effectifs sur la disparition des inondations pourra en attester.

Avis du commissaire enquêteur : cette prise en compte ,par la Communauté de Communes, des problèmes évoqués par Monsieur LENOIR fera l'objet d'une recommandation.

323 Inscription au registre de la commune de Fiefs de Monsieur André LEROY agriculteur à Fiefs.

Monsieur LEROY mentionne dans ses observations un certain nombre de points qui relèvent soit de la responsabilité de la commune (entretien des bassins de rétention appartenant à la commune), soit de la responsabilité de propriétaires privés ( dépôt de terres et de gravats sur un domaine privé). Ces pratiques ou manquements sont probablement des facteurs aggravant en cas de fortes pluies et il convient de sensibiliser Monsieur le Maire de la commune. De plus, il propose des solutions pour contribuer à l'amélioration des problèmes de ruissellement dans le secteur qu'il prend en considération.

Une réponse détaillée a été faite par le maître d'ouvrage sur les différents points évoqués par Monsieur LEROY. Elle mentionne les travaux prévus dans le secteur considéré et répond aux différents points évoqués.

Avis du commissaire enquêteur : Cette réponse est en tous points satisfaisante ,elle est de nature à clarifier la situation dans ce secteur et je vais recommander de transmettre copie du registre d'enquête avec les observations de Monsieur LEROY et la lettre de réponse de la Communauté de Communes du 6 novembre 2014 à Monsieur le Maire de la commune de Fiefs pour qu'il en tire les conséquences dans son domaine de responsabilité.

### 324 Courrier et dossier remis par Monsieur Michel MALINGUE

Ce dossier concernant des inondations récurrentes sur la commune de Bergueneuse a été étudié par le maître d'ouvrage et il a apporté une réponse détaillée dans son courrier du 6 novembre joint en annexe. Les différents problèmes évoqués par Monsieur MALINGUE ont obtenu une réponse du maître d'ouvrage. L'action principale à engager, à savoir compléments de travaux à prévoir pour éradiquer ce problème, est prise en compte par la Communauté de Communes qui rencontrera toutes les parties concernées ( Maires, Conseil Général,...) pour les associer à ce projet.

Avis du commissaire enquêteur : à ce stade, la prise en compte du problème d'inondations récurrentes à Bergueneuse par la Communauté de Communes, ne garantit pas sa solution; toutefois il convient de prendre acte de cette démarche en souhaitant qu'elle trouve à terme toute son efficacité. Cette prise en compte fera l'objet d'une recommandation.

### 3.3. Synthèse de l'argumentation et conclusion générale

Le projet de travaux de lutte contre les inondations et l'érosion des sols présenté par la Communauté de Communes Les Vertes Vallées du Saint-Polois pour l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L151-36 du Code Rural et de la pêche maritime et de l'article L211-7 du Code de l'environnement a fait l'objet d'une enquête publique avec une bonne participation du public, autant en nombre qu'en qualité des observations formulées.

Les éléments mis à disposition du commissaire enquêteur, ainsi que l'étude du dossier et la contribution du public ne permettent pas d'argumenter un avis défavorable concernant ce projet.

J'estime en conséquence pouvoir émettre un avis favorable, lequel compte tenu des éléments cités aux paragraphes 322, 323 et 324 sera assorti de trois recommandations adressées au pétitionnaire.

## 4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### **Vu :**

- le Code de l'environnement
- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006
- la loi portant engagement national pour l'environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010
- le Code rural et de la pêche maritime, article L151-36

**Attendu :**

- que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne l'affichage en mairie
- que l'avis relatif à la publicité de l'enquête inséré dans la presse a respecté la réglementation en ce qui concerne le contenu et les dates d'insertion
- que la réalisation, la période et les lieux de l'affichage de l'avis d'enquête ont été conformes
- que le public :
  - a pu avoir accès au dossier aux jours et heures d'ouverture des 15 mairies concernées
  - a eu l'opportunité de rencontrer dans de bonnes conditions le commissaire enquêteur
  - a été en mesure de présenter ses observations au cours des permanences organisées à des jours et heures différents de la semaine
- que le dossier relatif à l'enquête contenait l'ensemble des pièces exigées par les textes en vigueur

**Considérant :**

- que la pertinence des travaux et ouvrages prévus dans le projet n'a pas été mise en cause par les différentes interventions du public et par le commissaire enquêteur
- que la participation du public a été positive, que ses observations ont été prises en compte par la Communauté de Communes Les Vertes Vallées du Saint-Polois et qu'elles ont donné lieu dans l'analyse faite par le commissaire enquêteur à trois recommandations faites au pétitionnaire

**En conséquence,**

J'émet un **AVIS FAVORABLE** au programme de travaux présentés dans le projet de la Communauté de Communes Les Vertes Vallées du Saint-Polois conformément au dossier mis à disposition du public au cours de l'enquête.

**avec les trois recommandations suivantes :**

1. prise en compte par la Communauté de Communes des problèmes évoqués par Monsieur Philippe LENOIR conformément au courrier que la Communauté de Communes m'a adressé le 6 novembre 2014 joint en annexe

- 6
2. prise en compte par la Communauté de Communes des problèmes évoqués par Monsieur Michel MALINGUE conformément au courrier que la Communauté de Communes m'a adressé le 6 novembre 2014 joint en annexe
  
  3. adresser à Monsieur le Maire de la commune de Fiefs une copie du registre d'enquête déposé dans sa commune pour la partie concernant les observations de Monsieur André LEROY ainsi qu'une copie de la lettre que m'a adressé la Communauté de Communes le 6 novembre 2014 pour qu'il en tire les conséquences dans son domaine de responsabilité

Le commissaire enquêteur  
Daniel BORGOGNONI



# Annexes

1. Arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 28 août 2014
2. Décision n° E14000105/59 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille du 6 août 2014
3. Publicités légales :  
parution dans les journaux  
  
La Voix du Nord les 5 et 26 septembre 2014  
  
Horizons Nord Pas-de-Calais les 5 et 26 septembre 2014
4. Courrier du 6 novembre 2014 de la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-polois adressé au commissaire enquêteur